

## LA LETTRE

## - SPÉCIAL MAI 68 DU SOCIAL -

Pour que 2018 soit aussi la célébration du 68 du social !

## Editorial

## Mai 68 dans l'action sociale et le travail social

Les slogans étudiants de mai 1968, puis le mouvement hippie des années 1970 qui remettent en cause la morale, les valeurs et les principes de vie des milieux bourgeois - dont la plupart des jeunes contestataires sont issus - font partie de notre imaginaire collectif. Les grandes grèves et révoltes qui agitent le milieu ouvrier dans les usines et ses représentants syndicaux pendant cette décennie ont aussi laissé traces. Qu'en est-il des travailleurs sociaux qui ne se rangent a priori dans aucune de ces deux catégories ? La question est d'autant plus pertinente qu'ils sont à cette même époque la cible de critiques radicales de la part d'intellectuels et de chercheurs en sciences sociales. Les ouvrages devenus célèbres de Michel Foucault, *Surveiller et punir* (1975), de Jacques Donzelot, *La police des familles* (1977) ou encore de la sociologue Colette Pettonnet, *On est tous dans le brouillard* (1979) sont autant de dénonciations à l'encontre des travailleurs sociaux, assimilés à des agents d'un contrôle social, voire policier, qu'exercerait un État capitaliste sur ses citoyens les plus démunis ou les plus marginaux. En écho à cette critique d'ordre théorique avec une démarche scientifique, paraissent de nombreux récits tout aussi virulents d'anciens usagers qui se revendiquent comme des victimes des institutions sociales, qu'ils aient été désignés comme délinquants, fous ou orphelins. Les livres de Maurice Chapelain, *Mémoires d'un voyou* (1972), de Valérie Valère, *Le pavillon des enfants fous* (1978) ou encore de Aisha, *Décharge publique. Les emmurés de l'assistance* (1980) sont autant de témoignages coup de poing qui dénoncent les violences subies et l'incurie des intervenants sociaux.

Paradoxalement, face à ces attaques les professionnels du travail social ne se positionnent pas sur la défensive. À l'inverse, ils sont perméables à ce vent de contestation, devenant à leurs tours porteurs d'une remise en question

radicale de leur rôle et du sens de leur intervention. Par ailleurs, le terme générique de « travailleurs sociaux » qui désigne dorénavant tout autant les éducateurs spécialisés, les assistantes sociales et autres professionnels du secteur, leur permet de rejoindre la communauté et les revendications plus larges des « travailleurs ». Le militantisme social et politique n'est plus jugé incompatible avec la posture de dévouement jusqu'alors seule mise en avant. Les travailleurs sociaux sont nombreux à se syndiquer, réclamant de meilleures conditions d'exercice de leur métier tout en adoptant une position très critique à l'encontre des politiques sociales.

De plus, ces professionnels du social forment ou intègrent des comités ou autres groupuscules comme le Groupe d'information des travailleurs sociaux (GITS) ou l'Association pour l'extension et la radicalisation des luttes dans et contre l'Institution psychiatrique (AERLIP), et publient dans des revues ou des bulletins contestataires : *Champ social*, *Edukon*, *Gardes-fous*, *Handicapés méchants*, ou *Tankonalasanté* s'as-

sociant à l'unisson à la parole des usagers ou des intellectuels. Dans tel ou tel numéro un éducateur intitule de façon provocatrice son témoignage : « Éducateur : un flic intelligent » ; des assistantes sociales se clament avant tout « femmes » et « travailleuses » ; ou encore des médecins-psychiatres sont les porteurs flambeaux de l'antipsychiatrie, tandis que le



## SOMMAIRE

Éditorial p. 1

Mai 68 et la convention collective de l'Enfance inadaptée p. 2

L'anniversaire de 1968, à la recherche des idéaux perdus ? p. 3

L'éducation spécialisée relève bien du travail p. 5

Mai 68... Je me souviens p. 6

Devenir assistant de service social ? Début 68, je suis loin d'y penser. Pourtant... p. 7

personnel d'un service de chirurgie revendique la pratique de l'avortement... Dans la même veine, plusieurs ouvrages collectifs ou individuels sont publiés qui interpellent avec force les politiques publiques et témoignent du refus de devenir de simples agents de la répression : Jules Celma, *Journal d'un éducateur* (1971), GITS, *Le travail social contre qui ?* (1974), Jean-Marie Geng, *Mauvaises pensées d'un travailleur social* (1977), Jean-François Gomez, *Un éducateur dans les murs. Témoignage sur un métier impossible* (1978).

Enfin les écoles de formation de travailleurs sociaux publiques et privées connaissent la même agitation que les universités : grèves, meetings, occupations de locaux, séquestrations du personnel de direction. Les élèves exigent la fin du mandarinat et de l'autoritarisme des professeurs, la suppression des sanctions et des exclusions arbitraires, par exemple celles des jeunes femmes enceintes hors mariage. Ils proposent une plus grande autogestion, la gratuité des études et la liberté vestimentaire (par exemple le port du pantalon pour tous). Dans le programme de formation apparaissent des séances de yoga, de danse et de relaxation, des cours d'éducation sexuelle et de psychodrame.

Il faut se rappeler l'incisive littérature qui a paru dans la queue de la comète des années 1970, certes parfois excessive dans sa dénonciation mais traquant avec une attention toute particulière les formes du contrôle social. Les institutions, considérées comme « totales » ou « totalitaires », étaient alors perçues essentiellement comme autant d'agents de répression, de contrôle et de police des populations et des

conduites. Ces ouvrages devenus références font toujours partie des bibliographies des étudiants en travail social sur ces sujets et sont la plupart du temps utilisés et cités hors de leur contexte.

Il est frappant de constater que, parallèlement à cette production scientifique, s'est propagé tout un mouvement de contestation au sein même des milieux professionnels et de l'ensemble des écoles de travail social, s'appropriant à leur tour les théories du contrôle social et de la terminologie « travailleur social », dans un sens très revendicatif du monde du Travail, tant au niveau des salaires que de la gratuité des études... aujourd'hui souvent oublié : on retrouve ainsi des tracts qui commencent par « Travailleurs, travailleuses ! ». Pensons à la virulence de revues comme *Champ social*, *Edukon*, *Gardes-fous*, *Handicapés méchants*, *Les révoltes logiques*, *Marge*, *Partisans*, *Psychanalysés en lutte*, *Quel corps*, *Recherches*, *Sorciers*, *Tankonalasanté*... Même la revue *Informations sociales* consacre un numéro spécial (le n° 4-5 de 1979) au thème : « Le contrôle social : une interrogation pour l'action sociale ».

Il est temps de faire entendre vos témoignages et de refaire parler les documents d'époque, pour que ce cinquantenaire soit aussi celui du 68 du social. Cette lettre doit être considérée comme une mise en bouche pour un travail de mémoire et de recueil d'archives plus en profondeur.

Mathias GARDET

## Mai 68 et la convention de l'Enfance inadaptée

En ce qui me concerne, au moment des événements de mai 1968, je travaillais comme secrétaire générale administrative de l'ANEJI, dont les locaux étaient alors 27, rue de Maubeuge, dans le 9e. Ce quartier n'était pas à la pointe des manifestations. Mais ces événements ont eu pour l'ANEJI, et donc pour moi des conséquences bien particulières. Après le retour au calme (les accords de Grenelle ayant mis fin aux grèves), le ministère de la Santé - Affaires sociales (je ne me rappelle plus son nom de l'époque, ce nom changeait fréquemment) a pris la décision d'appliquer la convention collective du 15 mars 1966 rétroactivement au 1er janvier 1967, alors qu'il s'y était toujours refusé jusque-là.

Il fallut donc reclasser les éducateurs spécialisés, auxquels s'appliquaient alors les Accords de Travail ARSEA-ANEJI de 1958. Outre les augmentations de salaire, cela représentait pour eux un rappel sur dix-huit mois, donc des montants substantiels. D'où deux conséquences :

1) Seules l'ANEJI et l'UNARSEA, regroupant les ARSEA, étaient habilitées à effectuer ces reclassements. Seules Marie-Agnès Lapeyre, mon homologue à l'UNAR, et moi-même, pouvions effectuer ces reclassements. Nous fûmes donc inondés de

dossiers. C'était un travail compliqué et nous avons de nombreux échanges téléphoniques pour nous concerter sur les cas difficiles. Cela dura plusieurs mois.

2) Les rappels sur un an et demi représentaient des sommes très importantes. Cela faisait hurler les directeurs d'associations et d'établissements. Nous devions donc leur expliquer que les DASS incluraient ces sommes dans les prix de journée, mais c'était loin d'être évident. J'ai même un souvenir assez amusant : le président de l'Association la Vie au Grand Air pour l'Enfance, dont des éducateurs avaient contacté l'ANEJI pour leur reclassement, m'a écrit une lettre incendiaire à la suite des reclassements en question. J'ai dû lui expliquer toute la procédure de calcul et lui assurer que ces sommes seraient prises en compte par les DASS. En 1981, j'ai intégré cette association comme chargée des relations extérieures. C'était toujours le même président, et il avait complètement oublié cet épisode. Mais je m'en souvenais très bien !

Une dernière conséquence, très favorable celle-là, a été que la convention étendait aux personnels non éducatifs le bénéfice de 3 jours de congé par trimestre, alors que nous n'avions droit à rien. Cela s'ajoutait à la quatrième semaine de congés payés. Une bonne nouvelle en somme, après toute la pagaille vécue pendant des semaines !

Chantal DUBOSQC

## L'anniversaire de 1968, à la recherche des idéaux perdus ?

L'appel à contribution à l'occasion des 50 années qui nous séparent de 1968 et de ses événements nous amène à réfléchir sur le sens et la portée de cet anniversaire. Comment donc, aujourd'hui, parler de 1968 ? S'il apparaît évident, pour la majorité des générations présentes, qu'il s'est agi d'une date majeure, avec des images encore très fortes qui peuvent être consultées dans les archives de l'institut national de l'audiovisuel, ce que l'on appelle « les événements » ont à voir avec la recherche d'un bouleversement des hiérarchies, de la promotion de l'égalité et de la liberté, en somme, de l'épanouissement de l'individu.

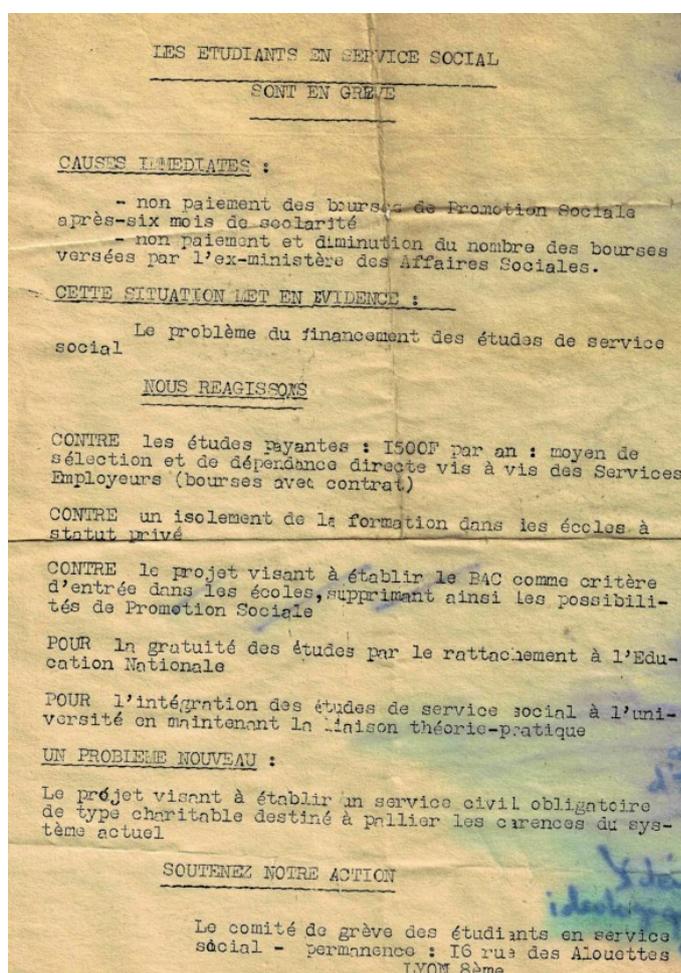
Ces événements ne sont pas à disjoindre de la transformation en profondeur des représentations liées à l'avènement toujours plus fort de l'individualisme contemporain, au sens anthropologique du terme tel qu'analysé par Louis Dumont. De ce fait, s'il a été marqué par une autocritique interne et par l'accompagnement de sociologues dans sa propre réflexion, notamment en s'interrogeant sur son rôle en termes de contrôle des populations, le travail social semble avoir été percuté de la même façon que toutes les autres catégories de la population. Si ce n'est que, de manière plus avérée, la réflexion sur la place de l'homme dans la société, sa capacité à devenir un sujet autonome et libre de ses entraves a entretenu des liens très étroits avec la promotion d'un citoyen éclairé en capacité d'agir sans contrainte, ou plus exactement en prenant en compte un environnement tout en revendiquant sa part d'autonomie dans un cadre déjà situé.

De ce fait, on pourrait considérer qu'idéologiquement le travail social a su conserver après 1968 une réflexion éthique permettant de maintenir vivant l'engagement de ses différents représentants au point que la question même du militantisme a toujours été plus ou moins présente dans les discours des travailleurs sociaux.

S'agissant de l'appellation même de « travail social », s'il est exact que l'action sociale a pu rassembler des « travailleurs » semblant signifier un rapprochement avec l'idéologie marxiste, c'est surtout la définition de l'acteur engagé dans une dynamique de « transformation du social » à laquelle il convient de la référer. Il en résulte que, au-delà de 1968, c'est bien la philosophie même d'un projet d'action qui constitue le soubassement du travail social et qui semble indiquer, de façon régulière, que les éducateurs spécialisés sont toujours mobilisés avec les mêmes références.

Pour autant, le débat est également régulièrement réactivé concernant l'appellation de « travail social » versus « intervention sociale ». Le travail social semblant plus daté

et marqué – alors même que la définition vient d'intégrer le code de l'action sociale et des familles – par une forme de désuétude, alors que l'intervention sociale semble rassembler de façon plus globale et donnant une connotation moins idéologique et plus technique s'agissant du déploiement d'actions ciblées, au plus près du terrain, en référence à la commande publique avec un ensemble d'éléments déjà préétablis pour garantir le professionnalisme. C'est ainsi que, du travail social à l'intervention sociale, nous sommes



Tract de l'école de service social

progressivement passés à une dynamique d'engagement quasi utopique, « transformer le social », à une action plus pragmatique, relevant d'un commanditaire et auquel il convient de rendre des comptes de façon plus précise et d'évaluer les effets produits en référence à des objectifs déjà positionnés en amont.

On voit bien, à partir de ce premier élément de réponse, une évolution sensible qui permet de considérer que la



dynamique professionnalisante est venue en « discussion » avec une représentation spécifique du travail social qui, nécessairement, a dû évoluer. Sans qualifier même la nature de cette évolution, il apparaît indiscutablement modifié par la transformation progressive sur ces cinquante dernières années de ce qui a fondé la quotidienneté de l'implication de celles et ceux auxquels est confiée la mission d'accompagner les personnes fragiles. Outre la seule question du compte rendu et de l'inscription de la mission dans un cadre défini de façon plus précise, avec des autorités de contrôle différente, le code du travail est également venu apporter une autre relation à ce qui pouvait faire sens dans le rapport aux personnes accompagnées, comme en attestent les difficultés, bien connues, pour les structures, de mettre en œuvre ce que l'on appelle des « transferts » permettant de vivre une autre réalité pour un ensemble institutionnel et donc, de nouvelles relations avec les personnes accompagnées. Sur le fond même de la qualification des « personnes accompagnées », il semble que l'on assiste à une restauration de la représentation de la personne en tant que sujet agissant puisque, tout au long de ces dizaines d'années, différentes appellations plus ou moins durablement acceptées se sont succédé comme « personnes en difficulté », « usagers », « bénéficiaires », etc.

Alors, sur le fond, peut-on encore faire référence à 1968 comme un élément important pour les professionnels de l'action sociale que nous formons ? Pouvons-nous nous adosser à un corpus de référence, texte, d'outils, d'images pour accompagner les nouveaux professionnels, en s'écartant de toute posture nostalgique qui ne semble pas faire sens pour les jeunes générations puisque, rappelons nous qu'avoir connu 1968 à 20 ans amène à la discussion avec des personnes désormais retirées de l'action professionnelle. Comment donc parler à de jeunes générations d'événements significatifs qui ont marqué la représentation de l'homme et de sa place dans un ordre social sans souscrire à une vision passéiste des professions exercées et à un ensemble d'idées qui a été généré précisément parce que l'exigence de la libération s'imposait ?

Le contexte a bien changé. En effet, il semble que, au-delà des seuls discours politiques, nous avons bel et bien quitté l'ancien monde pour nous engager dans un nouveau. Précisément, il est indiscutable que, dans l'ensemble du corps social, le mouvement de libération des mœurs et des idées a été largement engagé. Le débat est possible, la contradiction peut émerger, la revendication identitaire et particulière est reconnue et les réseaux sociaux ont pris une place majeure avec tous les aspects positifs qu'ils peuvent accompagner, comme les effets les plus délétères.

De ce fait, on ne saurait considérer que l'aspiration à la libération est la même. Cependant, les questions demeurent autour de la place du sujet dans un environnement social et de la question technique qui instruit l'ensemble des pratiques professionnelles, comme viennent d'en attester encore tout récemment les mouvements sociaux dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes.

Ainsi, si nous avons à apprécier la question de l'utilité sociale à la mobilisation des références de 1968, sans doute s'agirait-il d'inscrire la profession dans son histoire, voire dans une histoire plus globale correspondant à l'évolution de notre société. En effet, il n'est pas souhaitable d'avoir des travailleurs sociaux adossés à des références qui n'existent plus, mais peut-être plus intéressant de contribuer à les amener à une réflexion toujours plus critique sur le contexte au sein duquel ils évoluent, leur propre pratique et manière d'agir, pour qu'au quotidien et pour l'avenir, leur action relève toujours du travail social au sens d'une capacité à éclairer le décideur public par le fait même que la connaissance du terrain, celle de l'évolution des populations doit demeurer première pour mieux agir.

En quelque sorte, c'est la fonction de veille sociale et la capacité d'accompagner des dispositifs innovants pour répondre aux fondamentaux éthiques qui doivent être maintenus en référence aux idéaux de 1968. Certes, la tâche n'est guère simple puisque, on le voit, notamment avec la fragilisation de différents services œuvrant pour l'accompagnement des personnes fragiles – comme c'est le cas, par exemple, pour la prévention spécialisée –, les éducateurs sont de moins en moins présents dans les espaces permettant une relation directe. Pour autant, il nous semble que l'enjeu se situe précisément à cet endroit, c'est-à-dire celui d'une compétence collective en lien avec l'observation et la traduction auprès des décideurs publics de ce qui se vit concrètement pour nos concitoyens. Cette appréhension du terrain social par le travail social n'obère pas la question d'une intervention, à partir du moment où la discussion même sur la finalité de ce qui est mis en œuvre dans les différents projets peut être discuté. Il s'agit là de renforcer le rôle des directions générales et de l'ensemble des équipes de directions dans cette mission de conviction et d'explicitation auprès des pouvoirs publics.

*Philippe ROPERS*  
*Directeur général de l'Institut régional supérieur du travail*  
*éducatif et social de Bourgogne (IRTESS)*  
*Dijon*

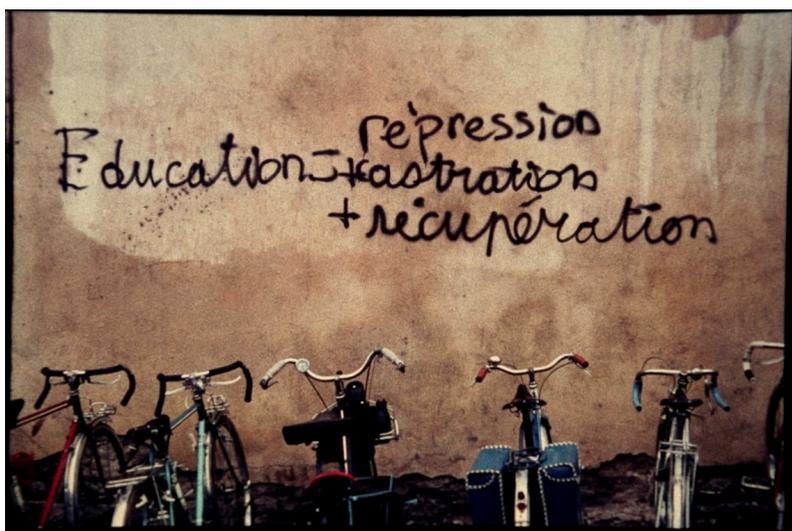
## Mai 68 – L'éducation spécialisée relève bien du travail !

Après avoir été depuis octobre 1961 éducateur pré-stagiaire au Foyer de semi-liberté de Frotey-les-Vesoul géré par la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Haute Saône, puis diplômé Éducateur-Spécialisé en juillet 1964 à l'issue de la formation de la première promotion de l'École de Dijon dirigée par Étienne Jovignot, mon service militaire achevé en février 1966, je fais fonction d'éducateur-chef pendant un an, faute d'avoir les 5 ans d'ancienneté exigés. Adhérent de l'ANEJI au niveau Franche-Comté et Bourgogne - alors que cette association est tiraillée entre un axe de réflexion professionnel technique et éthique et par ailleurs, l'aspiration à régler des questions d'organisation du travail, (ce qui lui est contesté par une partie des adhérents qui estime qu'il revient à des syndicats de le faire). Ayant eu la chance en 1964 d'effectuer mon « stage long » de formation au Centre professionnel "Domaine de l'Essor" de Rosières près Troyes, avec Yves Lainé, Délégué National du Syndicat National Autonome Interprofessionnel de l'Enfance Inadaptée (le SNAIEI) et Pierre Lauer, Secrétaire général ; je m'inscris dans leurs pas dans un engagement syndical durable qui m'amène dès 1966 à exercer des responsabilités locales (secrétaire départemental) et très vite régionales en Franche-Comté et nationales (administrateur, membre du Bureau, Délégué régional adjoint chargé de la Commission Nationale des Litiges de ce syndicat). Je suis sollicité car nombre d'employeurs, notamment les congrégations religieuses, qui préfèrent discuter avec un syndicat autonome plutôt qu'avec une centrale ouvrière ; en particulier, la CGT « rouge » fait peur.

En février 1968, le SNAIEI n'avait pas anticipé l'explosion qui allait se produire dans la société le mois suivant, comme en témoigne l'éditorial du bulletin national d'information « L'UNION Enfance Inadaptée » qui titrait « Le ciel de l'enfance inadaptée demeure nuageux ! » très centré sur les revendications sectorielles : « Il faut étendre la Convention » collective nationale de l'enfance inadaptée du 15 mars 1966 ; « Le Gouvernement doit prendre les mesures propres à rendre applicable sans discussion possible, la Convention Collective du secteur de l'Enfance Inadaptée. Il dispose pour cela d'une arme particulièrement adaptée : l'extension ». Ce même bulletin d'information relayait, auprès des professionnels, des invitations à se perfectionner :

avec les stages « Bourasseau » axés sur la comptabilité et la gestion ; l'Arc-en-Ciel invitait au XXIV<sup>e</sup> stage de perfectionnement « Jambville 68 » des 22 et 27 mars sur le thème en vogue « La sexualité aujourd'hui » ; l'ANEJI avait programmé ses journées d'études nationales des 17 et 18 mai 1968 à Amiens sur le thème : « Intégration du jeune inadapté dans l'évolution socio-économique et culturelle » ; les CEMEA proposaient des stages de perfectionnement : travaux manuels d'initiation artistique, chant et danse, formation musicale de base, marionnettes, photographie, jeux et plein air, nautisme – voile, bibliothèque – cartonnage – reliure, travaux manuels d'aménagement, observation de la nature, théâtre dans les activités de jeunesse... Le SNAIEI publiait sereinement son propre calendrier de sessions d'études pour 1968 : en mars « Session de perfectionnement psycho-pédagogique et médico-social à l'intention du personnel administratif et des services généraux ; en mai « Les problèmes actuels de l'éducateur de prévention et de l'éducateur ou assistant social exerçant en milieu ouvert », en octobre « L'évolution des diverses formules de formation et réadaptation professionnelles » ; en décembre « La formation pratique des élèves éducateurs : objectifs et modalités ».

Et nous voilà brusquement plongés dans l'effervescence contagieuse de mai 68 dans l'excitation d'en comprendre les ressorts et l'envie de participer au grand déballage des idées et à leur confrontation. La grève prend de l'ampleur. Exerçant mes responsabilités d'éducateur au groupe scolaire du centre de semi-liberté de Frotey-les-Vesoul, titulaire du permis de transport en commun, je participe aux transports scolaires qui répartissent les élèves dans les diverses écoles de la ville de Vesoul. Mais voilà qu'un soir, les enfants reviennent porteurs de notes manuscrites



Tag au Lycée de Vesoul

ronéotypées à l'alcool demandant aux parents de ne pas envoyer leurs enfants à l'école en raison de la grève. Après concertation avec mes collègues, nous décidons que nous allons nous-mêmes nous mettre en grève.



Le lendemain matin, j'assure les transports scolaires et je me heurte aux enseignants qui me reprochent d'amener les enfants à l'école alors qu'ils ont prévenu les familles de les garder. Le ton monte vite. Je dois expliquer que nous ne sommes pas les parents, mais des professionnels qui avons le droit, comme les instituteurs et enseignants de collège et de lycée, à cesser le travail pour réfléchir à la manière dont nous voulons être acteurs dans la situation générale de mobilisation. Le paroxysme est atteint à l'école du quartier du Sacré Cœur : c'est un véritable rapport de force qui s'engage. Je me fais invectiver par l'enseignant en blouse grise qui me traite de « briseur de grève » ; les enfants qui sont les derniers à devoir descendre du minibus sont l'objet d'ordres contradictoires : de ma part : « descendez ! », de la part de l'enseignant « ne descendez pas ! » ou « remontez ! ». On en vient presque aux mains et c'est avec difficulté que j'arrive à imposer mon point de vue, non sans émotion : « Vous les enseignants, cela fait longtemps que vous avez des syndicats et que vous considérez avoir le droit de faire grève, nous c'est la première fois que nous allons le faire et nous avons besoin de temps pour réfléchir à notre métier et à la place que nous occupons dans la société ! Comme vous, nous ne sommes pas les parents des enfants, mais leurs éducateurs ; comme vous, nous exerçons un métier, et il est grand temps qu'on s'occupe de le faire reconnaître comme tel ! ». Le « tube » est vide et je reviens tout excité au Centre éducatif pour raconter les affrontements et participer à nos discussions passionnées sur ce qui se passait tant à Vesoul où les murs du lycée Gérôme servaient d'ardoise à slogans et aux tags imaginatifs, que dans le pays, grâce au formidable relais des radios non gouvernementales.

Marcel Rozard, le directeur du centre éducatif de Frotey-les-Vesoul - personnage remarquable de Bourgogne Franche-

Comté - qui développait depuis longtemps et de bien des manières les réflexions visant à renforcer la professionnalisation dans le secteur de l'enfance inadaptée, fut d'un soutien sans faille dans la période de réflexion qui suivit. Faire valoir dans la société que le travail éducatif et social nécessitait du professionnalisme et relevait du « travail » n'allait pas de soi.

Mai 68 constitua un formidable espace de débats nourri d'interlocutions croisées, locales et nationales, favorisant la prise de conscience de la place et des rôles possibles des travailleurs sociaux dans la société ; ce fut aussi l'opportunité d'avancées déterminantes pour les dossiers d'organisation du travail dans le secteur. Au plan national, les revendications du SNAIEI devaient être prises en compte dans la foulée des accords de Grenelle qui démontraient l'intérêt de ne pas isoler le secteur de l'enfance inadaptée des grands mouvements ouvriers : la Convention collective nationale de travail du 15 mai 1966 (CCNT) n'étant plus jugée « abusive » devait faire bientôt l'objet d'une extension, au sens juridique du terme, ce qui assurait sa large application.

Le grand bouillonnement de Mai 68 eut un effet considérable sur le syndicalisme dans le secteur de l'enfance inadaptée. Le congrès de la Grande Motte devait amener le SNAIEI à se saborder, compte tenu du point de vue critique d'un syndicalisme autonome, au regard de l'intérêt de se retrouver avec les grandes centrales ouvrières. Une bonne partie de ses adhérents se sont retrouvés à Force Ouvrière (FO) ; les autres se répartissant dans les autres centrales, en particulier la CFDT et la CGT. Mon choix personnel à l'époque fut de rejoindre la Confédération Générale du Travail.

Jacques BERGERET

## Mai 68... Je me souviens.

**J**e regrette de n'avoir pas pris de notes pendant ce mois de mai 1968. Seule la mémoire, souvent défaillante, peut donc relater quelques événements de ce mois de mai et de ce début juin 1968.

Je dirigeais à l'époque, à Versailles, un établissement qui recevait des enfants de 10 à 15 ans présentant des troubles du comportement, des difficultés scolaires et des situations familiales difficiles. Ils nous étaient confiés par le tribunal pour enfants ou par la Directions départementale des affaires sanitaires et sociales (la décentralisation n'était pas encore passée par là).

Plusieurs personnes au sein de l'équipe étaient syndiquées et l'institution dans son ensemble ne pouvait pas ne pas se sentir concernée par ce qui se passait à Paris.

Je pense que c'est vers la mi-mai qu'un mouvement propre à

l'éducation spécialisée commença à se structurer autour du Centre d'observation « Le Coteau » à Vitry-sur-Seine. C'est de cet établissement que partit la décision d'aller occuper le Centre technique national pour l'enfance et l'adolescence inadaptée (CTNEAI) situé à Montrouge, dans les locaux de l'actuel IRTS.

C'est là que se tiendront de nombreuses assemblées générales au cours desquelles jailliront de nombreuses idées pour reconstruire tout le dispositif de l'éducation spécialisée. Pour notre établissement il n'était pas question d'arrêter le travail bien que tout le monde se soit déclaré en grève. En effet, très peu d'enfants étaient en mesure de retourner dans leur famille, c'est d'ailleurs pourquoi ils étaient accueillis dans notre institution. Très vite le personnel s'est organisé pour assurer une permanence auprès des enfants et pour libérer ceux qui n'étaient pas de permanence afin qu'ils puissent participer aux AG. Le transport pour aller jusqu'à Paris ou jusqu'à Montrouge était un vrai problème. Nous nous regroupions dans LA voiture qui avait encore de l'essence.



Les enfants appréciaient cette nouvelle organisation qui leur rappelait peut-être leur propre opposition au pouvoir établi.

Sur un plan très pratique, les accords de Grenelle de fin mai débloqueront l'application de la convention collective du 15 mars 1966 qui était inégalement appliquée sur le territoire. C'est ainsi que je verrai mon salaire pratiquement doubler d'un mois sur l'autre. Il est de fait que sur la base des accords UNAR – ANEJI nous n'étions

pas cher payés !

Autre conséquence, une réforme de l'université interviendra avant la fin de l'année (loi du 12 novembre 1968) : c'est elle qui, en assouplissant le fonctionnement de l'université, me permettra de m'inscrire à l'université et d'obtenir le diplôme de psychologue clinicien.

Roger BELLO

## Devenir assistant de service social ?

### Début 68, je suis loin d'y penser. Pourtant...

**J**e végète alors dans une fac lyonnaise aux murs gris, l'anti-campus par excellence (sait-on si la tristesse de certaines facs a pesé sur le mouvement étudiant?) ; et le prof principal de cette section langue espagnole m'a déjà fait comprendre sans ménagement que je n'arriverai jamais au D.U. Avoir été « bon » au lycée ne suffit pas... Du coup, m'évader dès les premiers mouvements de mars, c'est aussi aller traîner au « quai », la fac historique de centre-ville, l'actuelle université Lyon II. Un frère aîné, étudiant en histoire, déjà engagé dans les Étudiants Socialistes Unifiés et la gestion étudiante de la MNEF, de l'AGEL et son resto étudiant... Me sert de portier pour franchir les arcanes de couloir et comprendre les AG qui s'y déroulent.

J'y croiserai Alain Noël Henri distribuant des tracts sur « Idéologie et pratiques sociales ». Dans l'interview qu'il vient d'accorder au CNAHES en 2018 il avoue que le maître-assistant de psychologie qu'il était en 68 (il avait alors 30 ans) retrouva soudain de l'intérêt pour la fac et son désordre alors que, depuis 64, c'était surtout la rééducation, ses établissements et les projets pour la formation d'éducateurs « en cours d'emploi » qui accaparaient toute son attention.

Oserai-je parler de *dépuçelage* politique ? Le politique sinon la politique, voilà ma découverte.

Préparation de manifs, course derrière les rumeurs des événements (quel rassemblement, quand, où?), l'internationalisme partout, et cette recherche du rapprochement avec la classe ouvrière. Un cousin germain devenu très vite un leader *mao* dans la même fac (vive angoisse dans la famille tant pour les risques qu'il encourait que pour son radicalisme) choisit l'ouvriérisme ; je me retrouvai quant à moi plus « naturellement » dans une section du PSU, à la Croix-Rousse, avec notamment des ouvriers de Rhodiaceta déjà très politisés : frappe de stencils, ronéos, initiation à la sérigraphie d'affiches, quêtes matinales à la porte de l'Usine de Lyon intra-muros.

Les soirs où je remonte au quartier (colline de Fourvière) l'expérience de la *contestation* - maître mot - et de la démocratie directe artisanale se font à la MJC, au ciné-club ; et même, en suivant des copains, dans l'église de paroisse :

la guitare s'y est imposée contre l'harmonium, le débat contre le prêche.

Si bien que fin juin, les examens mi-supprimés, mi-désertés, lorsqu'avec un ami, désemparés sur notre avenir, nous passons en bus devant la prestigieuse École d'Infirmière et d'Assistants Sociales Rockefeller, nous revenons spontanément à l'esprit les discussions avec un autre ami qui a déjà entrepris, lui, ses études d'ASS depuis un an. Pour ce dernier, fils de militant syndical, l'action sociale c'est potentiellement... révolutionnaire !

On saute donc tous deux du bus... dans les couloirs un peu vides on tombe sur la directrice elle-même. C'est Noëlle Languinier, dirigeante qui a marqué le service social ; elle nous entraîne dans son bureau. Connaissez-vous le métier ? Quelle est votre expérience ? Deux heures d'entretien. Puis : « cette année, à la suite des événements, il n'y a pas d'épreuve de sélection » (elle n'en paraît pas troublée). « Voici le dossier, renvoyez-le moi vite. Votre ouverture, votre engagement associatif et humanitaire, votre sens du changement sont de bon augure. Mais vous avez besoin de formation ».

Les motivations pour ce métier spécifique ? Elles ne sont pas un pré-requis. Mai 68 a-t-il favorisé une parenthèse dans l'obsession de l'identité professionnelle, ou cette dernière n'est-elle pas encore d'actualité ? Ai-je été favorisé par un « biais de genre » : on voulait alors faire rentrer des hommes et le service de sécurité sociale qui m'attribua une bourse<sup>1</sup>. surveilla de très près mon assiduité en formation avec déjà l'idée de me promouvoir cadre de service.... ce qui n'arriva pas puisque je partis comme « cadre » pédagogique. Quoi qu'il en soit, jeune assistant social professionnel d'abord, puis formateur de plus en plus vieux et enfin directeur de formations présidant par là des commissions de sélection, je n'ai jamais oublié ce jeune homme de dix-neuf ans, non seulement encore mineur légal mais « pas fini » (sinon immature) qui fut accueilli mais pas sélectionné par une « profession », qui n'avait pas « blindé son projet professionnel » mais qui aima « son » métier chemin faisant.

Pierre MERLE

1. La gratuité des études, revendication forte de 68, interviendra à partir du budget 1971 (mesures Dienesch- Boulain)



"Élèves infirmiers et assistants sociaux" dans la manifestation unitaire de Lyon, cours Léon Gambetta, le 13 mai 1968 (BM Lyon, photo Georges Vermard, détail). Photo intégrale : <http://numelyo.bm-lyon.fr/>

### APPEL À CONTRIBUTION :

Le **GREHSS** -Groupe recherche et histoire sur le Service Social- fait également un appel à documents sur Mai 68 dans le travail social et les services sociaux. Envoi des documents par courrier ou courriel :

**GREHSS boîte aux lettres 192**  
**Cité des Associations**  
**93 La Canebière**  
**13233 Marseille Cedex 20**  
**[greh.servicesocial@orange.fr](mailto:greh.servicesocial@orange.fr)**

### Et après...

Comme Mathias Gardet l'a écrit dans l'Editorial : « Il est temps de faire entendre vos témoignages et de refaire parler les documents d'époque.... ». Les contributions à cette LETTRE sont une invitation à un travail de mémoire et de recueil d'archives plus en profondeur. Alors surtout n'hésitez pas, chères lectrices et chers lecteurs, à saisir de manière ferme votre clavier et à nous envoyer vos témoignages, des documents inédits de cette période, des articles liés au « Mai 68 du Social ». En travaillant sur ce numéro spécial, nous nous sommes rendus compte du relatif petit nombre d'archives spécifiques du champ de l'éducation spécialisée et de l'action sociale. Aidez-nous à l'épaissir ! Toutes les contributions seront mises en ligne sur le site Web du CNAHES. Le prochain numéro sera essentiellement axé sur la mise en lumière des interventions et des documents réalisés à la fin de l'année dernière

autour des « 50 ans du Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisée », en les mettant en perspective par rapport aux évolutions du travail social. Là aussi nous recevrons avec plaisir toute contribution de votre part. Et nous espérons que le dernier numéro de cette année sera une porte ouverte sur les enseignements du colloque national qui vient d'avoir lieu à Nice le 24 mai : « Travail social : quel engagement hier et aujourd'hui ? » Pour la mise en page de cette Lettre 59, nous avons sollicité Alice MINIER, jeune volontaire en mission de Service civique auprès de la délégation PACA à Nice. Vous avez devant vos yeux le fruit de son travail. Merci à elle ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont apporté leur concours à la fabrication de ce numéro. Belle période estivale à toutes et tous.

*Bernard HECKEL*

La lettre du CNAHES  
 Directeur de la publication :  
 Bernard Heckel  
 63, rue Croulebarbe 75013 Paris  
 ISSN 1777-3431  
[info@cnahes.org](mailto:info@cnahes.org) - [www.cnahes.org](http://www.cnahes.org)

La lettre est éditée et routée avec le concours de Publisher et mise sous plu par les militants du CNAHES Iles-de-France